



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Lapins

Question écrite n° 10220

#### Texte de la question

M Didier Chouat appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur l'élevage de lapins « angora », qui représente une possibilité de diversification intéressante pour des agriculteurs. Il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions en ce qui concerne le développement de cette production en France et lui faire connaître les résultats récents de cette activité au regard du commerce extérieur.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'élevage de lapins angoras a connu un vif succès au cours des années 1982 à 1986 à une période où la forte demande a induit une flambée des prix. Or, traditionnellement, ce secteur connaît une variation cyclique des cours d'une périodicité de cinq ans environ qui s'étend à l'échelle mondiale à tous les pays. Les éleveurs et les négociants stockaient les poils en période défavorable pour les vendre quand les cours permettaient une plus-value satisfaisante. Cette périodicité était interprétée par les professionnels comme le temps nécessaire à l'épuisement des stocks mondiaux des autres poils fins avant que la mode ne revienne à l'angora. Cependant, la mode, incontrôlable, se fixe depuis plusieurs hivers sur la laine ou des poils fins tels que le cachemire ou le mohair, qui satisfont sa demande. Cela explique les difficultés du secteur du poil angora. Les échanges mondiaux ont varié d'autant. Ainsi en 1984, la France importait 505 tonnes de poil de lapin angora et en exportait 326 tonnes contre respectivement 154 tonnes et 65 tonnes en 1988. Tandis qu'en 1988 on importait 1901 tonnes de mohair et cachemire pour n'en réexporter que 50 tonnes. Le poil de lapin angora français obtenu par épilation et non par tonte provient d'animaux sélectionnés de longue date, ce qui en fait un produit de très haute qualité. Ce poil est aussi d'une grande spécificité, puisque en plus des poils fins du pelage, il est composé de jarres particulièrement longs qui, ressortis du fil par fleuffage, donnent aux fils et aux vêtements fantaisie, un aspect de fourrure : cet aspect de fourrure est persistant avec le poil angora français dont les jarres sont d'une longueur suffisante pour rester fixes au fil. Compte tenu de ces éléments économiques et techniques, les pouvoirs publics ont voulu permettre aux utilisateurs de différencier le poil de lapin angora français en engageant une étude de faisabilité d'une certification des produits à base de laine angora. Les travaux sont en cours actuellement et leurs résultats devraient pouvoir être utilisés par les éleveurs, notamment ceux qui se sont regroupés récemment pour faire filer à façon leur production afin de la commercialiser ensuite par les circuits courts de distribution des fils à tricoter de qualité.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Chouat Didier](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10220

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 février 1989, page 924